

PROGRAMME DE FORMATION

Comment prévenir les troubles de la déglutition ?

Votre contact

Tél : 05.49.28.32.00
Mail : inscription@cerf.fr

Durée

3.00 jour(s)
21:00 heures

Public

Tout personnel paramédical, social ou des divers services intervenant dans la préparation ou le service des repas.

Participants

Mini : 6 p. Maxi : 14 p.

Objectifs de la formation

Préparer les repas et sélectionner les aliments selon les pathologies.

Utiliser les techniques d'aide au repas afin d'éviter les fausses routes et apporter plus de confort aux résidents.

Programme

Composition des repas selon les recommandations du PNNS (Programme National Nutrition Santé) :

- Les principaux nutriments : leurs sources, leurs fonctions physiologiques.
- Prévention des maladies nutritionnelles : obésité, diabète, maladies cardio-vasculaires, hypertension artérielle,...

Aspect physio-anatomique.

Etiologie de la déglutition.

Evaluation de la déglutition.

Conséquences de la dysphagie.

Prise en charge et réalisation d'un plan de soins.

Les intervenants.

Textures à privilégier et à éviter.

Méthodes et supports

Apports théoriques. Etudes de cas. Echanges.

Prérequis

Aucun

Modalités de positionnement et d'évaluation :

- en amont de la formation un questionnaire de positionnement est adressé au futur stagiaire afin d'apprécier à la fois ses acquis, ses besoins et ses attentes ;
- au début de la formation, les réponses à ce questionnaire sont le point de départ d'un travail de mise en commun autour des pratiques et attentes des participants ;
- au cours de la formation, de nombreux exercices, études de cas ou mises en situations permettent aux apprenants d'assimiler les savoirs et savoir-faire et au formateur d'appréhender, à l'aide d'indicateurs, si ces savoirs et savoir-faire sont à la fois acquis (ou en cours d'acquisition) et correctement mis en œuvre par les personnes formées.
- en fin de formation les participants sont invités à compléter une fiche « évaluation » leur permettant d'exprimer leurs appréciations et de faire état de leurs acquis vis-à-vis de l'action de formation.

À l'issue de la formation, CERF FORMATION délivrera, en fonction notamment des retours sur l'évaluation des acquis, une attestation de fin de formation.

Accessibilité aux personnes en situation de handicap :

Les aménagements du dispositif pédagogique utiles à la compensation du handicap seront étudiés sur demande par notre référent handicap (referenthandicap@cerf.fr), en liaison avec le Centre Ressource Formation Handicap.

Tous nos locaux sont accessibles aux PMR.